

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 1390 fixant les soldes du personnel de la Milice à compter du 1er octobre 1964

n° 1390

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 3 octobre 1964
Numéro JO n° 10 du 01/11/1964	Date du numéro 1 novembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

La composition et les taux des soldes du personnel de la Milice sont modifiés conformément au barème annexé au présent arrêté qui entrera en vigueur à compter du 1er octobre 1964.